

Etude de perceptions sur le handicap dans la Province du Lac Tchad, au Tchad

Termes de référence

1- Présentation de la mission

Intitulé de l'étude :	Etude de perceptions sur le handicap dans la Province du Lac Tchad
Programme Humanité & Inclusion :	Tchad
Objectif de la mission :	Réaliser une étude sur les perceptions, les attitudes et les comportements à l'endroit des personnes et des enfants handicapés dans trois types de localités du Département de Mamdi, Province du Lac Tchad : les localités dans lesquelles le projet intervient depuis 2016, celles dans lesquelles le projet est intervenu quelques mois dans le cadre du HIP_UNICEF et au sein des zones neutres dans lesquelles le projet n'est jamais intervenu. Cela permettra de mettre en concurrence les localités d'intervention du projet et celles où le projet n'est jamais intervenu.
Durée de la mission :	3 semaines (revue documentaire et mission sur terrain : enquêtes, dépouillement)
Période de la mission	05 août 2019 : mission sur terrain 04 septembre 2019 : rédaction et soumission du rapport final
Localisation de la mission :	Tchad, Province du Lac Tchad, Département de Mamdi : 5 localités d'intervention du projet depuis 2016, 2 localités d'intervention HIP-UNICEF uniquement sur terre ferme, 2 localités (une rurale, une autre urbaine) non touchées par l'intervention depuis 2016
Dernière mise à jour des termes de référence :	15 juillet 2019
Auteur des termes de référence :	Elie SABUWANKA, Chef de Projet Education Inclusive au Tchad

TdR validés par :

Clovis BATTAGLIA, Coordonnateur Opérationnel
d'HI au Tchad

2- Présentation du contexte

2-1- Contexte

Le Tchad est un pays enclavé situé entre le Maghreb et l'Afrique noire. Avec un taux de croissance démographique annuelle estimé à 3,6%, sa population avoisine 13 millions d'habitants¹ en 2015 dont 21,7% vit en milieu urbain. Les femmes représentent 50,7% de la population. Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé sur le handicap (OMS²) estime que 15% de la population est constituée de personnes handicapées ; sur base de ce rapport et de la situation démographique de 2015, le nombre de personnes handicapées est estimé actuellement à plus de 2 000 000 de personnes au Tchad si l'on tient compte du taux de croissance annuelle de 3,6%³. Administrativement, le Tchad est organisé en 23 provinces et il reste un pays post conflit, exposé à des crises sécuritaires répétitives, dont la crise de Boko Haram, avec ses corolaires de réfugiés et déplacés, et des catastrophes naturelles que sont la sécheresse prolongée, l'érosion éolienne et les inondations. Le Tchad présente des indicateurs sociaux très bas. Il occupe le 186^{ème} rang sur 188 en termes d'indice de développement humain (IDH) en 2015, avec un indice de 0,39⁴. Selon une enquête menée par ECOSIT (Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad) en 2012, « moins de la moitié de la population tchadienne (46,7%) vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à environ 625 francs CFA (1,25 USD), contre 55% en 2003, avec un écart considérable entre le milieu urbain et le milieu rural : 25% contre 59%.

En matière d'éducation, le français et l'arabe littéraire sont deux langues officielles utilisées par le système éducatif dans l'enseignement formel. Le pays compte plus de 120 langues nationales dont une quinzaine est utilisée dans l'enseignement non formel. Les indicateurs sont peu reluisants pour le Tchad : d'après le Rapport sur le secteur éducatif de 2017, moins d'un quart de la population adulte de 15 ans et plus (22%) est alphabétisée. Ce taux classe le Tchad parmi les plus faibles du continent africain et du monde. Le taux général d'achèvement du primaire est de 45,05% en 2015-2016, mais pour la Province du Lac (zone d'intervention du projet), moins de 10% des enfants achèvent le cycle primaire. D'après, la Délégation Provinciale à l'Enseignement et à la Jeunesse du Lac, un certain élan en termes d'amélioration du taux de scolarisation est observé : la population scolaire serait passée de 45.832 élèves (dont 16.990 filles) en 2016 à 86.676 élèves (dont 35.826

¹ Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitant (RGPH2) de 2009

² Rapport de l'OMS sur le handicap 2011

³ RGPH 2009, INSEED

⁴ L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie. La valeur de cet indice varie entre 0 (niveau de développement humain faible) et 1 (niveau de développement humain très élevé), et est de 0,39 pour le Tchad.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Aide humanitaire
et Protection civile



filles) en 2018, grâce aux efforts soutenus des autorités scolaires et des partenaires. Malgré cela, les enfants handicapés et les enfants ayant des besoins spécifiques sont peu visibles dans les écoles. Cela justifie le taux d'analphabétisme des membres de l'Association d'entraide des personnes handicapées du Lac : sur 158 membres que compte cette OPH, plus de 95% seraient analphabètes, d'après son Président. La thématique du handicap est du ressort du ministère ayant les affaires sociales dans ses attributions. En effet, la Direction des Personnes handicapées est placée sous la tutelle de la Direction Générale technique de l'Action sociale et de la Solidarité nationale au sein du Ministère de la Femme, de la Protection de la petite enfance et de la Solidarité Nationale.

L'UNESCO estime que moins de 10% des enfants handicapés ont accès à une éducation de qualité. Du fait même que le handicap ne relève pas du ministère de l'éducation nationale, les effectifs scolaires ne tiennent pas compte du handicap lors de la désagrégation de données du secteur éducatif. Un atelier avait été organisé par le Ministère de l'éducation en juillet 2018 pour élaborer une feuille de route sur l'éducation inclusive au Tchad, mais suite au changement du Directeur Général de l'Alphabétisation, de l'Education Inclusive et de la Promotion Civique intervenu entre temps, rien n'a jusqu'à présent été réalisé dans ce sens. Le projet Education Inclusive d'HI a cependant gardé un certain lien avec le Ministère de l'Education Nationale via la Direction de la Promotion des Ecoles Nomades, Insulaires et Enseignement Spécialisés et la Direction des Projets, de la Coopération et des Partenariats en Education. La volonté politique de prendre en compte le handicap comme thématique transversale de l'action éducative transparait à travers les échanges menés avec les autorités du Ministère de l'éducation nationale qui affichent cependant encore une vision plutôt spécialisée.

En dehors des initiatives ponctuelles portées par des centres spécialisés ou par des ONG comme Humanité & Inclusion, peu d'attention est portée sur l'éducation des enfants handicapés au Tchad. Du coup, il n'existe pas de statistiques officielles qui font état du degré de leur scolarisation dans les écoles au niveau national. Comme dans beaucoup d'autres pays, les enfants handicapés au Tchad vivent une situation de discrimination et d'exclusion, particulièrement en ce qui concerne leur accès à l'éducation. Le manque de sensibilisation des parents allié à l'extrême pauvreté des ménages constitue un des déterminants de la non-scolarisation des enfants handicapés ou de leur abandon scolaire, s'ajoutant au manque de soins médicaux ou d'aides techniques à la mobilité dans un contexte géographique sablonneux hostile. En matière de scolarisation des enfants handicapés, les données partielles dont nous disposons sont en lien direct avec les interventions du Projet Education Inclusive d'HI dans la province du Lac Tchad. Le taux de scolarisation des EH est de 1% dans les écoles primaires formelles. Ce taux révèle que les enfants handicapés sont quasi invisibles dans les écoles primaires. Cette année, le Tchad est devenu pays membre de la Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) grâce à un accompagnement fort d'HI envers les OPH tchadiennes qui a permis de développer leur plaidoyer durant ces dernières années. Cette avancée devrait créer un contexte plus favorable à l'épanouissement des personnes handicapées et à la scolarisation de plus d'enfants et de jeunes handicapés.

2-2- Présentation du Programme Handicap International

HI est présent au Tchad de façon discontinue depuis les années 1990. HI intervient à N'Djamena et dans le Borkou (Nord), le Ouaddaï (Est), et le Lac Tchad (Ouest). Les principaux secteurs d'intervention actuels et en lancement sont les suivants :

- L'action contre les mines incluant les enquêtes non techniques et techniques, l'éducation aux risques, le déminage, et la dépollution
- L'assistance aux victimes des mines, restes explosifs de guerre (REG) et engins explosifs improvisés (EEI), personnes handicapées et autres personnes vulnérables
- La réadaptation physique
- Appui à des Organisations des Personnes Handicapées
- L'éducation inclusive en partenariat avec l'ONG COOPI
- L'insertion socio-économique des ménages les plus vulnérables notamment à travers le développement d'AGR, et la formation professionnelle
- Le développement local inclusif et l'appui à la solidarité communautaire

Les projets HI mis en œuvre au Tchad sont actuellement financés par l'Union Européenne (ECHO), AFD, la Coopération suisse (DDC)

La stratégie de HI dans le pays pour 2019-2021 est de poursuivre le développement du Programme à la fois en termes de réponses d'urgence et mais surtout de projets de développement, dans une logique de nexus permettant la superposition forte des approches selon les besoins du contexte, ceci en s'appuyant sur ses « cœurs de métier » (l'assistance aux personnes vulnérables dont les personnes handicapées, l'inclusion, l'action contre les mines, la réadaptation physique...) tout en étendant son panel de secteurs pour répondre aux besoins réels et en cherchant des solutions innovantes et pérennes pour le développement socio-économique des plus vulnérables au Tchad.

2-3- Présentation du projet

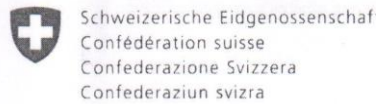
Titre	Accompagnement à la protection et à la scolarisation inclusive et de qualité des enfants déplacés et autochtones touchés par la crise du Lac Tchad.
Bailleur(s)	ECHO, DDC
Dates de début/fin	ECHO : 1 ^{er} août 2018 – 30 juin 2019 DDC : 15 décembre 2018 – 31 décembre 2019
Zones d'intervention	Tchad: Province du Lac Tchad, Département de Mamdi (+ Kaya)
Objectifs	<p>Objectif principal : Renforcer l'accès à une éducation inclusive de qualité dans un environnement sûr des enfants et adolescents en particulier les plus vulnérables, touchés par la crise du Lac Tchad</p> <p>Objectif spécifique : Améliorer les perspectives de vie des enfants touchés par la crise du Lac Tchad – filles et garçons, y compris les adolescents et en particulier les enfants les plus vulnérables – grâce au renforcement des services inclusifs d'éducation et de protection.</p>

<p>Résultats attendus⁵ et activités</p>	<p>RA1: Les enfants en âge primaire, filles, garçons et enfants vulnérables y compris les adolescents et jeunes déscolarisés et non scolarisés ont accès à une éducation inclusive de qualité</p> <p>RA2 : La protection et le bien être psychosocial des enfants et des jeunes sont améliorés grâce à l'intégration d'activités de soutien psychosocial au sein de structures éducatives et à la création d'un réseau communautaire de protection « RECOP »</p> <p>RA3 : Les enfants handicapés et autres enfants à besoins spécifiques ont accès à une éducation inclusive de qualité et bénéficient d'un appui personnalisé.</p> <p>Activité 3.1 : Organisation de séances de sensibilisation sur les approches du handicap et l'éducation inclusive dans les sites et villages d'interventions du projet, à destination de la communauté, au sein des écoles et lors de la journée nationale et journée internationale des personnes handicapées</p> <p>Activité 3.2 : Renforcement des compétences des partenaires de la DPEJ sur l'Education Inclusive via la formation de formateurs</p> <p>Activité 3.3 : Formation de base en éducation inclusive des enseignants et maîtres communautaires</p> <p>Activité 3.4 : Recyclage des enseignants sur l'éducation inclusive et l'utilisation des fiches pédagogiques inclusives</p> <p>Activité 3.5 : Formations thématiques des enseignants et maîtres communautaires sur l'accueil d'enfants présentant des déficiences auditives ainsi que des déficiences intellectuelles</p> <p>Activité 3.6 : Mise en place d'une approche personnalisée pour les enfants handicapés et enfants à besoins spécifiques au travers notamment de l'utilisation du PEI (projet éducatif individualisé)</p> <p>Activité 3.7 : Appui des enfants et personnes handicapés dans leur accès aux soins pour la réduction des risques de facteurs de handicap, ainsi la compensation des incapacités fonctionnelles</p> <p>Activité 3.8 : Réalisation d'un atelier avec le Ministère pour la capitalisation des pratiques d'éducation inclusive</p> <p>Activité 3.9 : Réalisation d'une étude d'impact de l'éducation inclusive dans les localités d'intervention.</p>
---	---

Ce projet est mis en œuvre en consortium avec l'ONG COOPI. Chacune des deux ONG est responsable du pilotage des activités selon les résultats attendus. HI est responsable du résultat 3 qui concerne également l'étude des perceptions du handicap.

3- Présentation de l'étude

⁵ Ici, nous mentionnons uniquement les activités du Résultat 3 qui concerne la présente étude



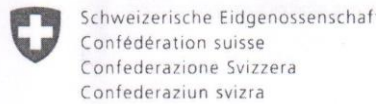
3-1- Pourquoi mener cette étude

La conduite de cette étude qualitative rentre dans le cadre des activités prévues par le projet dans son résultat 3.

Depuis la mise en œuvre du projet dans le département de Mamdi en 2016, les personnes et les enfants handicapés constituent des cibles particulières du projet à travers ses différents niveaux d'intervention. Au niveau communautaire, les sensibilisations qui sont conduites sur la scolarisation des enfants traitent également de l'acceptation et de l'inclusion des enfants et des personnes handicapés. Les acteurs communautaires sont renforcés en vue de les outiller à mieux inclure les personnes handicapées dans leurs activités. L'accompagnement des écoles formelles et non formelles place les enfants handicapés au centre des interventions : les enseignants sont formés par les acteurs étatiques et accompagnés dans la prise en compte du handicap et l'inclusion des enfants handicapés et à besoins spécifiques, le matériel didactique fourni aux écoles tient compte des aspects d'inclusion et de la promotion de pratiques pédagogiques différenciées chères à l'éducation inclusive. Le projet propose également des appuis directs aux enfants dans le cadre de la prévention des risques d'incapacités fonctionnelles, au moyen des référencement aux structures de santé. Il participe à l'autonomisation de personnes handicapées en leur proposant des appareillages ou des soins de rééducation. Enfin, un plaidoyer pour l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes et plans d'action des services publics et privés est actuellement mené dans le cadre de la célébration des journées nationale et internationale des personnes handicapées soutenus par le projet.

L'heure est maintenant d'analyser les effets et les impacts de l'action menée par le projet dans sa zone d'intervention sur l'acceptation et l'inclusion des personnes handicapées dans les communautés, les écoles, les services, les programmes d'action, etc. Le regard qui sera tour à tour porté sur la zone d'intervention soutenue depuis 2016, sur une zone ayant reçu peu d'interventions du projet et sur une autre zone qui n'a pas été influencée par le projet donnera suffisamment d'informations objectives qui permettront de mesurer la qualité de l'action en matière de changement de comportements, d'attitudes et de perceptions à l'endroit du handicap et des personnes handicapées. En plus des perceptions du handicap par les acteurs éducatifs et communautaires, par les différents prestataires de services et par les autorités, l'étude portera également son attention sur le processus d'accueil par le personnel soignant des enfants et adultes handicapés (ou présentant des risques d'incapacités fonctionnelles) référés aux structures de soins. Il sera intéressant de comparer les perceptions du personnel soignant des centres de santé et de l'hôpital de Bol sur le handicap, et celles des praticiens traditionnels (y compris les sages-femmes) et les acteurs bénévoles de santé communautaire (points focaux sanitaires).

Les résultats issus de cette étude seront partagés avec les différents bailleurs du projet, les autorités du Ministère ayant en charge l'action sociale, le Ministère de l'éducation nationale et ses partenaires techniques et financiers et feront ainsi objet de plaidoyer pour davantage d'inclusion des enfants et



personnes handicapées dans les politiques et programmes d'action dans tous les secteurs. Cette étude a donc une visée opérationnelle en même temps qu'elle a pour objet de mener du plaidoyer.

Les principaux bénéficiaires de cette étude seront donc les suivants :

- les bailleurs de fonds qui ont financé le projet
- les autorités provinciales du Lac à l'action sociale et à l'enseignement et à la jeunesse
- les autorités du Ministère en charge de l'action sociale
- les autorités du Ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique
- les principaux partenaires techniques et financiers du Ministère de l'éducation nationale (UNICEF, UNESCO, ONGs,...)
- HI qui disposera alors d'un important outil de capitalisation et de plaidoyer
- les personnes et enfants handicapés qui indirectement bénéficieront des mesures qui seront prises en leur faveur suite aux recommandations formulées par cette étude.

3-2- Objectifs de l'étude

- **Objectif général de l'étude**

L'objectif général de cette étude est de mesurer l'impact et les effets du projet sur les pratiques, connaissances et attitudes à l'endroit des personnes et des enfants handicapés dans les localités du département de Mamdi en mettant en concurrence les localités d'intervention du projet et celles où le projet n'est jamais intervenu.

- **Objectifs spécifiques**

Cette étude qualitative devra comparer les connaissances, les attitudes, les comportements et les perceptions du handicap et des personnes handicapées dans trois types de localités :

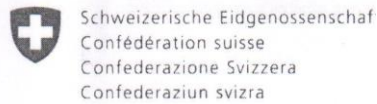
- Celles dans lesquelles le projet intervient depuis 2016 ;
- Celles dans lesquelles le projet est intervenu quelques mois dans le cadre du HIP_UNICEF ;
- Celles des zones neutres dans lesquelles le projet n'est jamais intervenu.

3-3- Localisation

Cette étude devra être conduite dans la Province du Lac Tchad, Département de Mamdi sur la terre ferme et dans les îles, si les conditions sécuritaires le permettent. Sur terre ferme, l'étude sera conduite dans 5 localités dans lesquelles le projet est mis en œuvre depuis 2016, et dans 2 localités totalement étrangères au projet. En raison du contexte sécuritaire complexe au niveau des îles, cette étude concernera également 2 localités de terre ferme (Sawa 1 et Magar) qui ont bénéficié des actions du projet lors du financement HIP-UNICEF de mars à novembre 2018. La localisation exacte sera discutée avec le consultant.

3-4- Population cible

L'étude cible différentes catégories de personnes de tous âges, des deux sexes, avec ou sans déficiences, scolarisées ou non scolarisées... qui appartiennent à chacune des catégories du triangle



HI, constitué des usagers (bénéficiaires et leur entourage), des prestataires de services et des décideurs (autorités).

3-5- Méthodologie

Cette étude doit se baser non seulement sur des déclarations, mais également sur des faits qui prouvent, s'il en était question, des situations liées au vécu, aux pratiques, aux coutumes, aux croyances sur le handicap.

Il appartient au consultant de proposer sa méthodologie de travail et de bien l'expliquer au moment de la rédaction de son offre technique.

Le consultant devra initier un projet de protocole pour l'étude, concevoir les outils de mise en œuvre de l'étude (exemple : formulaires d'enquête ou questionnaires..., y compris l'obtention du consentement des interlocuteurs ou des parents s'il s'agit d'enfants), la réalisation de l'étude (collecte, traitement et analyse des données ou des informations), l'exploitation des résultats de l'étude et la rédaction du rapport de l'étude.

Le consultant pourra proposer le recrutement d'une équipe d'enquêteurs ; il devra assurer lui-même la formation de cette équipe aux outils de cette enquête ainsi que son paiement. Cette équipe sera entièrement soumise au contrôle du consultant.

Les premières données collectées et analysées seront discutées avec l'équipe de pilotage HI pour cette étude. Suite à ces discussions, une première version du rapport (rapport provisoire) en version hard et informatique sera rédigée et présentée en atelier de validation qui rassemblera les équipes HI et COOPI, des représentants du Ministère en charge de l'action sociale, du Ministère de l'éducation et d'autres partenaires. Les suggestions et recommandations issues de cet atelier permettront au consultant d'enrichir son rapport et de le soumettre pour validation définitive par HI, deux semaines après cet atelier. Le rapport final sera fourni en deux exemplaires et une version informatique Word sera également remise. Les résultats de ce rapport seront ultérieurement partagés avec les partenaires locaux de HI et publiés sur les réseaux internes d'HI.

3-6- Éthique

Le consultant s'engage à respecter la note d'orientation de Handicap International (Humanité & Inclusion) intitulée « Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données »⁶.

La méthodologie doit respecter les huit recommandations préconisées par l'organisation :

- Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes
- Assurer une approche centrée sur la personne/ la communauté

⁶ Handicap International, 2015, « Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données ».

Consultable à cette adresse :

- Obtenir le consentement libre et éclairé des participants
- Proposer des mécanismes de référencement
- Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité
- Planifier et garantir l'utilisation et le partage des informations
- Assurer l'expertise des équipes impliquées et la validité scientifique de l'activité
- Obtenir l'agrément des autorités pertinentes et prévoir une revue externe de la proposition

3-7- Contraintes spécifiques liées à l'étude

En vue de garantir le caractère éthique et la qualité professionnelle, la méthodologie proposée par le consultant devra être analysée et validée par un comité de pilotage, interne HI, composée des personnes suivantes : le Coordonnateur opérationnel du programme, le Chef de projet et la Grant Officer. Ce comité devra également valider les outils de travail (questionnaires d'enquête si besoin, ...) et les résultats obtenus. Il se réunira trois fois : lors du recrutement pour analyser et valider le protocole et la méthodologie, lors de la validation des outils de travail, et enfin lors de la validation des résultats. La réunion pourra se faire en présentiel ou par Skype.

4- Présentation de la mission

4-1- Résultats attendus de la mission

- (1) Un protocole écrit est finalisé. En collaboration avec le comité de pilotage HI pour cette étude, un protocole est rédigé à partir de la proposition technique. Ce document fournit les éléments clés pour la mise en œuvre de l'étude et comporte au moins :
 - une introduction décrivant le contexte de l'étude et l'intérêt de l'étude ;
 - une présentation des objectifs précisant la population cible et la localisation ;
 - une présentation du cadre méthodologique : conception de l'étude, sélection des participants, collecte, traitement et analyse des données, mécanismes de suivi de la qualité ;
 - les responsabilités de l'expert ;
 - le calendrier ;
 - le budget ;
 - les considérations d'ordre éthique.
- (2) Un tableau général des comportements, des attitudes et des pratiques vis-à-vis des personnes handicapées est élaboré permettant ainsi de dégager une situation initiale sur base de laquelle l'on pourra évaluer l'impact des initiatives engagées en matière de promotion des droits des personnes handicapées d'une part, et d'autre part, apprécier les changements de comportement qui devraient logiquement en découler.
- (3) Au niveau local, les principaux freins socioculturels à la reconnaissance des personnes handicapées comme des personnes à part entière devant jouir de droits dans toutes les

dimensions de la vie sociale et économique sont identifiés pour être mieux pris en compte dans les actions de communication – sensibilisation.

4-2- Livrables

	Livrables	Bénéficiaires	Diffusion	Échéances de remise des livrables
Documents techniques relatifs à la mise en œuvre de l'étude				
1-	Protocole définitif de la mission	HI	Interne	Début de la mission
2-	Outil définitif de collecte et d'analyse de données	HI	Interne	Fin de la mission
Rapports				
3-	1 rapport de la mission	HI, COOPI	Interne	Fin de la mission
Ateliers				
4-	1 atelier destiné à partager les résultats et à formuler des recommandations	HI, COOPI, partenaires institutionnels, partenaires techniques et financiers	-	Fin de la mission

Le consultant accepte que HI puisse reproduire la proposition méthodologique et utiliser les outils mis au point pour la collecte de données dans des contextes ou des projets différents.

4-3- Calendrier et budget

La mission est prévue pour une durée de un mois incluant la revue documentaire et les activités de terrain. La production du rapport final pourra intervenir 2 semaines après la mission terrain.

Le budget qui sera présenté dans l'offre financière doit être conçu TTC et inclure les frais de visa, de billets d'avion, de per diem, etc.

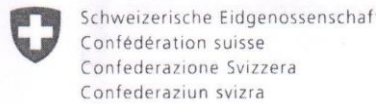
4-4- Formalités administratives

Le contrat proposé sera un contrat de service conformément aux procédures HI. Le consultant est entièrement responsable de tous les coûts liés à la consultance (visa, voyage, assurances, per diem, etc.), sauf pour le transport entre la base et la zone d'intervention du projet et entre la base de Bol et N'Djamena qui sera assuré par HI.

Le paiement sera effectué par virement bancaire et basé sur deux factures émises par le consultant à la répartition suivante :

- 50% du montant total à la réception du protocole définitif de la mission.
- 50% du montant global à l'acceptation finale du rapport.

Si nécessaire, les frais de mission peuvent être versés avant le début de la mission au moment du briefing.



4-5- Mécanismes de communication et de suivi entre le consultant et HI

Toute communication avant la mission passera par Zoé COURBOIN, chargée d'appui programme HI Tchad, à l'adresse : z.courboin@hi.org

Lors de la mission sur terrain, le point focal pour toute communication est Elie SABUWANKA, Chef de Projet Education Inclusive, à l'adresse : e.sabuwanka@hi.org

D'autres personnes pourront intervenir lors de la mission, en particulier Sandra BOISSEAU, Référente Technique Education Inclusive : s.boisseau@hi.org ; elle sera encore sollicitée pour ses contributions lors de la lecture/validation du rapport.

5- Profil recherché

5-1- Profil recherché

La mission peut être réalisée par un expert ou une équipe pluridisciplinaire d'experts.

5-2- Expertise

REQUIS (Consultant principal)

- Etudes universitaires en sciences humaines, sociales, en développement international ou équivalent ;
- Maîtrise du domaine du handicap ;
- Au moins 5 années d'expérience dans le domaine du développement ;
- Expérience de travail en Afrique sub-saharienne ;
- Connaissance du contexte d'urgence/post urgence ;
- Solide expérience en évaluation de projets : méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données (données quantitatives et / ou qualitatives et / ou secondaires) ;
- Fortes compétences d'analyse, de présentation et d'écriture ;
- Maîtrise de l'analyse informatique et statistique des données quantitatives et qualitatives ;
- Capacité démontrée d'analyse, de synthèse et de rédaction (fournir une liste de publications) ;
- Français, couramment parlé et écrit.

UTILE

- Précédente expérience en éducation inclusive et travail communautaire ;
- Familiarité avec les programmes d'éducation inclusive ;
- Expérience en gestion de projet ;
- Connaissance du contexte culturel de l'intervention (Tchad) ;
- Expérience recommandée dans la conduite d'études incluant des personnes handicapées ;
- Capacité à travailler en collaboration avec des acteurs publics et communautaires.

6- Procédure de candidature

Les candidatures doivent inclure :

- **Pour le consultant (ou équipe de consultants):**

- Un *curriculum vitae* (formation, expérience dans les domaines susmentionnés, liste des principales publications)
- Des références
- Une lettre de motivation
- **Pour la proposition technique :**
- Une proposition méthodologique de réalisation de l'étude mettant au moins en évidence : la bonne compréhension des questions abordées dans l'étude et des termes de référence ; le contexte de l'étude; la présentation des objectifs ; la localisation ; la population cible ; une présentation du cadre méthodologique ; la conception de l'étude, la sélection des participants, les mécanismes de collecte, de traitement et d'analyse des données; les considérations d'ordre éthique
- Un calendrier précisant clairement les activités de mise en œuvre, d'exécution et de suivi de la mission
- **Une proposition financière** indiquant au moins les frais de consultance et les coûts opérationnels de l'étude (déplacements, hébergement, enquêteurs journaliers si nécessaire, rémunération des interprètes si nécessaire, logiciels...).

Veillez adresser tous les documents requis avant le **27 juillet 2019** à Zoé COURBOIN, chargée d'appui programme HI Tchad, à l'adresse : z.courboin@hi.org avec en copie Perrine BENOIST, Chargée des opérations, à l'adresse : p.benoist@hi.org

La sélection des candidats se fera au sein d'une commission composée de représentants de HI et des représentants des équipes terrain au plus tard le 29 juillet 2019. La commission susnommée permettra de définir, en temps voulu, les critères de sélection et une échelle de classement des candidats.